



Bruxelles, le 11.9.2007
SEC(2007) 1139

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Document d'accompagnement de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

sur le dialogue public-privé dans la recherche et l'innovation en matière de sécurité

Résumé de l'analyse d'impact

{COM(2007) 511 final}
{SEC(2007) 1138}

RÉSUMÉ

La présente communication annonce, notamment, la création d'une plateforme pour l'instauration d'un dialogue public-privé (DPP) dans le domaine de la recherche dans l'UE en matière de sécurité, avec la constitution prochaine du Forum européen de la recherche et de l'innovation en matière de sécurité (ci-après ESRIF, *European Security Research and Innovation Forum*).

Cet organe réunira, sur une base volontaire, les milieux de l'offre et de la demande en technologies et solutions, les institutions compétentes de l'UE et des États membres en vue de préparer un Programme conjoint de recherche sur la sécurité qui devrait, à son tour, devenir le document de référence pour la planification des recherches en matière de sécurité, que ce soit au niveau européen, national ou régional.

Plusieurs actions sont possibles sur le plan politique: 1) politique inchangée; 2) forum pour le dialogue public-privé tel qu'initialement prévu par la communication originale prévue par la JLS dans le Programme législatif et de travail de la Commission de 2006 et 3) instauration d'un forum pour le dialogue public-privé dans le domaine de la recherche et de l'innovation en matière de sécurité, la sous-option 3b (création du forum ESRIF sans décision de la Commission) étant préférée à la sous-option 3a (création du forum par une décision de la Commission). Il semble souhaitable de ne pas établir ce forum par une décision de la Commission afin d'en préserver la nature consultative et l'indépendance vis-à-vis de la Commission.

Un forum indépendant ESRIF permettra de souligner la responsabilité commune pour le Programme conjoint de recherche sur la sécurité. La valeur ajoutée réside également dans le fait que les avis des différentes parties prenantes (au niveau régional, national ou européen ou de l'industrie) seront pris en compte sur un pied d'égalité. Un moyen d'évaluer la réussite du projet sera d'examiner dans quelle mesure les parties prenantes intégreront le Programme conjoint de recherche sur la sécurité comme base pour leurs propres décisions en matière de financement. Le choix de l'option consistant à créer un forum sans passer par la Commission s'explique dès lors davantage par des considérations liées à la proportionnalité et à la subsidiarité.

Dans l'hypothèse de la création du forum ESRIF, une deuxième communication, accompagnée d'une analyse d'impact plus complète, sera publiée – selon les prévisions actuelles – dans la seconde moitié de 2008, en réponse aux résultats obtenus jusqu'alors par les travaux du forum.